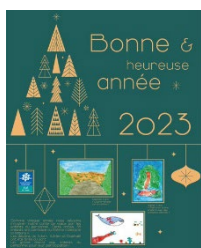


SERVICE DEVELOPPEMENT TERRITORIAL

NOTE D'INFORMATION PARTENAIRES

CAMPAGNE 2023 : modalités de déclaration des données et de versement des acomptes

Carcassonne, le 19 janvier 2023



En ce début d'année le Service de développement territorial de la Caisse d'allocations familiales de l'Aude, vous présente ses meilleurs vœux. Nous souhaitons que cette nouvelle année soit sous le signe de la collaboration et le développement de nouveaux projets pour nos familles sur les différents territoires de notre département.

Nous vous rappelons dans cette note d'information les éléments et échéances incontournables pour cette nouvelle année.

1. Déclarations de données :

Les données prévisionnelles 2023 sont traitées en début d'année, avant les données réelles 2022

Données prévisionnelles 2023		
Structures	DATE APPELS DECLARATIONS*	DATE LIMITE ECHEANCES
EAJE	29/01/2023	28/02/2023
RPE		
LAEP		
Structure jeunesse (PS Jeunes)		
Médiation familiale		
Aide à domicile		
ALSH	5/02/2023	7/03/2023
CLAS (sous réserve de la date de lancement campagne)	Août 2023	Septembre 2023
Bonus Territoire CTG pilotage chargé de coopération	En attente d'intégration dans le système d'information. Information communiquée ultérieurement.	
Espaces rencontres	En attente d'intégration dans le système d'information Information communiquée ultérieurement	
Bonus Territoire CTG pilotage ludothèque	26/02/2023	29/03/2023
AGC/ACF – AL – FJT	5/02/2023	7/03/2023

Pour rappel : la Caf a mis en place une boîte mail fonctionnelle afc.sdt@caf11.caf.fr, pour toute demande d'information concernant les prestations de service, veuillez uniquement écrire à cette adresse

Données réelles 2022		
Structures	DATE APPELS DECLARATIONS*	DATE LIMITE ECHEANCES
EAJE	19/02/2023	22/03/2023
RPE		
LAEP		
Structure jeunesse (PS Jeunes)		
Médiation familiale		
Aide à domicile		
ALSH		
CLAS (sous réserve de la date de lancement campagne)	Juillet 2023	Août 2023
Bonus Territoire CTG pilotage ludothèque	26/02/2023	29/03/2023
Bonus Territoire CTG pilotage chargé de coopération, BAFA et séjours	26/02/2023	29/03/2023
Espace rencontres	19/02/2023	22/03/2023
AGC/ACF – AL – FJT	26/02/2023	29/03/2023

Actualisation des données N 30/06		
EAJE	01/07/2023	15/07/2023
ALSH		

Actualisation des données N 30/09		
EAJE	30/09/2023	15/10/2023
ALSH		
RPE		
Aide à domicile		

**Certaines dates peuvent d'être modifiées en cours de campagne en cas de nouvelles orientations nationales en cours d'année*

Concernant les **chargés de coopération et d'animation territoriale** et les **espaces rencontres** des informations complémentaires vous seront transmises en cours d'année

2. Les acomptes

Les acomptes seront versés conformément à la convention d'objectifs et financement comme suit :

Type d'activité	1 ^{er} acompte	2 ^{ème} acompte
ALSH - EAJE bonus territoire compris	40% à validation du droit prévisionnel 2023	30% à validation du droit prévisionnel 2023 actualisé au 30 juin 2023
Bonus Territoire CTG pilotage chargé de coopération et ludothèque	40% à validation du droit prévisionnel 2023	30% à validation du réel 2022
Bonus Territoire CTG pilotage BAFA et séjours	Pas d'acompte <i>(pour rappel les bonus territoire séjours et bafa 2022 seront payés à réception du réel 2022)</i>	
-Structure jeunes (PS Jeunes) Médiation Familiale – Espaces rencontres - AAD – AGC/ACF – AL – FJT -RPE – LAEP bonus territoire compris	40% à validation du prévisionnel 2023	30% à validation du Réel 2022
CLAS	70% de l'activité de septembre à décembre en N (CLAS 2023-2024)	70% de l'activité de janvier à juin en N+1 (CLAS 2023-2024)

Lors des renouvellements des conventions les modalités des acomptes seront harmonisées sur la base de 2 acomptes (40% et 30%) comme indiqué ci-dessus.

L'équipe du Service développement territorial vous remercie par avance de l'attention que vous porterez au respect des échéances et reste à votre disposition pour vous apporter tout complément d'information.

3. CONVENTIONNEMENT Prestation de service :

- Premières conventions : toute demande devra impérativement être adressée au plus tard le 30 juin de l'année N et en amont de l'ouverture du service
- Renouvellements conventions : Pour les conventions dont le terme est fixé au 31/12/2023, les demandes de renouvellement vous seront adressées en septembre 2023.

VOS CONTACTS :

- Pour toute question concernant le traitement de votre dossier l'équipe de gestionnaires conseils vous répond à travers du mail: afc.sdt@caf11.caf.fr
- Le Chargé de Conseil et de Développement référent de votre structure reste à votre disposition pour vous accompagner dans vos projets de territoire : territoire.sdt@caf11.caf.fr

Pour rappel : la Caf a mis en place une boîte mail fonctionnelle afc.sdt@caf11.caf.fr, pour toute demande d'information concernant les prestations de service, veuillez uniquement écrire à cette adresse